

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 78 Vœu relatif à l'avant-projet de loi pour des protections nouvelles pour les entreprises et les salariés, dit « Loi Travail ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de loi porté par la Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Madame El Khomri, qui sera présenté courant mars en conseil des ministres et ensuite examiné à l'Assemblée nationale ;

Considérant la pétition en ligne « Loi travail : non, merci! » qui a recueilli 1.270 millions de signatures dans toute la France, dont plusieurs dizaines de milliers à Paris, pour demander le retrait de ce texte ;

Considérant que la mobilisation autour de ce même mot d'ordre de retrait est partagée par une vingtaine d'organisations de jeunesse ;

Considérant l'appel des principales centrales syndicales de notre pays à une journée nationale de mobilisation le 31 mars ;

Considérant le caractère inédit de cette mobilisation dont s'est massivement emparée la jeunesse, notamment à travers les réseaux sociaux et les vidéos en ligne ;

Considérant que cette loi n'est pas uniquement une question nationale tant les mesures qu'elle contient auront un impact sur les habitant-e-s de notre Ville. En effet :

- considérant que 11,4% des familles vivent sous le seuil de bas revenu,
- considérant que 15.4% des personnes actives de 15 à 64 ans sont demandeuses d'emploi, et que 10.4% de ces personnes le sont depuis plus d'un an,
- considérant que 67 500 habitants de Paris sont bénéficiaires du RSA-socle,
- considérant, enfin, que le chômage ne cesse de croître (d'environ 3 % chaque année) ce qui a des conséquences désastreuses pour le lien social et le vivre ensemble dans notre arrondissement ;

Considérant que l'inversion de la hiérarchie des normes, l'augmentation du temps de travail ou encore la modification de la législation relative aux situations de licenciements économiques ne peuvent apporter de solution au problème du chômage mais vont, au contraire, renforcer la précarisation des salarié-e-s et faciliter les licenciements ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-es communiste-Front de Gauche,

le Conseil de Paris :

- se prononce pour le retrait du projet de loi pour des protections nouvelles pour les entreprises et les salariés, dit « Loi Travail ».